

L'Honorable Stéphanie Vallée
Ministre
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Commentaires sur le projet de Règlement modifiant le Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil

Montréal, le 30 janvier, 2015

Madame la Ministre,

En réaction au projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil*, paru dans la *Gazette officielle* le 17 décembre dernier, nous aimerions émettre des commentaires sur les nouvelles exigences qu'il prévoit pour l'obtention d'un changement de la mention du sexe.

À notre avis, le projet de règlement introduit de nouvelles situations de discrimination qui perpétueront la marginalisation et empêcheront l'atteinte de l'égalité juridique pour les personnes trans. Ce règlement nuiera également à l'autodétermination et à la capacité des personnes trans de maîtriser leur propre destin. Les nouvelles exigences du projet de règlement touchent particulièrement les jeunes en plus d'être inutiles. Elles pourraient être impossibles à satisfaire compte tenu de leur caractère flou.

Voilà nos commentaires sur les exigences demandées par les nouveaux règlements :

En demandant de « vivre en tout temps, depuis au moins deux ans, sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé », le projet de règlement forcera toutes les personnes trans à vivre pendant deux ans avec des documents d'identité ne correspondant pas à leur identité.

Ce critère créera de nouvelles situations où la personne trans pourrait faire face à des discriminations pendant ces deux années. Il augmentera le risque de dévoilement de l'identité, la discrimination sur le marché du travail ou à l'école. Quant à l'exigence de vivre sous l'apparence, en tout temps, du sexe pour lequel un changement de mention est demandé, non seulement l'État s'ingérera dans la vie privée d'un individu en contrôlant son apparence, mais en plus, l'État retirera la capacité de la personne trans d'adapter son apparence afin de se protéger de la discrimination ou de la violence.

Le critère de l'apparence est aussi très flou et imprécis. Au delà du contrôle de l'État sur la vie privée d'un individu, ce critère augmentera le risque de tomber dans les stéréotypes de genre relatifs à l'apparence d'un homme ou d'une femme.

Nous recommandons que ce critère soit retiré.

Ensuite, nous trouvons l'exigence d'une déclaration sous serment d'une personne, qui a connu la personne au moins deux ans, complètement irréaliste. Étant donné le grand nombre de personnes trans vivant l'isolement de leurs pairs et de leurs familles causé par les préjugés, cette exigence pourrait être, dans les faits, impossible à satisfaire pour beaucoup d'individus trans. Souvent, l'identité d'une personne trans n'est pas acceptée par son milieu. De plus, cette exigence relèvera de l'exploit pour les jeunes personnes trans qui n'ont pas le temps de développer un réseau social au sein d'un milieu qui les accepte tels qu'ils ou elles sont. Il faut également mentionner le fait qu'une jeune personne en début de carrière change souvent de communauté, que ce soit au sein de l'université ou dans le cadre du travail.

Outre ces commentaires, notre objection primaire reste la négation de l'autodétermination d'une personne trans. En effet, l'exigence qu'une tierce personne doive attester de l'identité d'une personne trans mettra à mal toute possibilité d'autodétermination sur son identité de la part du demandant ou de la demandante.

Nous recommandons que ce critère soit retiré.

En ce qui concerne l'exigence d'obtenir une lettre d'un-e spécialiste, nous considérons que cela sera inutilement pathologisant et créera des obstacles injustifiés à l'atteinte de la reconnaissance légale des identités trans, étant donné la transphobie qui règne dans le système de santé. Cette même exigence créera un fardeau financier pour le demandant ou la demandante. Dans le cas d'une jeune personne, ce fardeau pourrait être décuplé.

Nous recommandons que ce critère soit retiré.

Finalement, la Coalition appuie le mémoire déposé par le Conseil Québécois LGBT.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé :



David Mein

pour La Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie